



MAIRIE DE
SAINTE – VALIERE

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 08 novembre 2022**

Conseillers Municipaux 15 - Présents 12 – Représentés 1
Date de convocation : 28 octobre 2022

Compte rendu sommaire des décisions prises par le Conseil Municipal (article L2121-25 du CGCT)

Le Conseil Municipal de la Commune de Sainte Valière légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Viviane DURAND, Maire.

Présents : Viviane DURAND, Gérard DAUZAT, Nicolas SOURD, Ingrid NUIJTEN, Catherine CAMBRIELS, Rémy CAMBRIELS, Marie PECH, Charles CATHALA, Rémi HERPIN, Stéphanie MAZAROTTI, Philippe GRENIER, Hervé RIVAT

Absents : Jean-Paul BRU procuration à Viviane DURAND
Eric LAPIERRE, Ingrid VOLLEREAU

Secrétaire : Catherine CAMBRIELS

Madame le Maire donne lecture des projets de convention pour la redevance spéciale de l'année 2021.

Le Conseil Municipal approuve la redevance spéciale de l'année 2021, autorise Madame le Maire à signer tout document afférent et à procéder au paiement de la redevance pour un montant de 2 880.33 €.

VOTE : à l'unanimité

* * *

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la mise en place de la médiation préalable obligatoire proposée par le Centre de Gestion de l'Aude.

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion à la mission de médiation du CDG 11, indique que la collectivité conserve son libre arbitre de faire appel au Centre de gestion selon son utilité et autorise la collectivité à indemniser le Centre de gestion à chaque intervention.

VOTE : à l'unanimité

* * *

Questions diverses

Madame le Maire a réuni Monsieur Rémi HERPIN, Mme Catherine CAMBRIELS et Mme Ingrid NUIJTEN pour constituer une commission « site internet » en vue de remplacer le site internet de la Mairie qui ne respecte plus les règles en vigueur du RGPD.

Madame le Maire informe que la plantation de haies champêtres aux Jardins Familiaux initialement prévue le samedi 10 décembre 2022 est reportée au mois de janvier 2023.

Madame le Maire propose que la collectivité offre une boîte de chocolats pour Noël aux personnes âgées de plus de 75 ans.

Les sujets étant épuisés madame le Maire lève la séance à 21 h 00

Sainte Valière, le 10 novembre 2022

Viviane DURAND

Maire de Sainte Valière

